



CONTRAT DE LOCATION

Entre, d'une part, La SARL "NATURE MOTONEIGE" 74210 Doussard, et d'autre part, le Client

PILOTE NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL :

Dépôt de votre permis de conduire ou carte d'identité avant la randonnée. Celui-ci vous sera rendu à la fin de la randonnée.

1. Je m'estime apte à la conduite d'une motoneige. Je m'engage à respecter toutes les consignes données par le guide, avoir 18 ans révolu et être détenteur du permis moto ou voiture, ne pas être en état d'ébriété. (Suivre la trace, respecter la vitesse, les distances de sécurité pour éviter les collisions, adopter les positions de conduite conseillées lors du briefing pour aborder les différents passages).

2. Je m'engage à avoir une conduite respectueuse de la sécurité des autres usagers, et à assumer la responsabilité de mon passager majeur ou mineur.

3. Je m'engage à respecter le matériel mis à disposition et à payer le montant des dommages causés aux motoneiges (option 1 et option 2).

4. Le guide se réserve le droit de retirer les clés de ma motoneige si ma conduite ne respecte pas les termes du contrat.

5. Si, lors du briefing, je ne me sens plus capable de conduire la motoneige, je pourrais me raisonner à renoncer à faire la randonnée.

OPTION ASSURANCE CASSE ET CONDITION

Option 1 : Je souscris à votre assurance dégâts matériels pour **15€** (quinze) par motoneige (**franchise de 600€** par motoneige en cas de casse). Je m'engage à payer les dégâts occasionnés pour un montant **maximum** de 600€ (six cent).

J'autorise la société Nature Motoneige à débiter mon compte en utilisant mon numéro de carte bancaire transmis lors de la réservation.

J'accepte sans réserve les conditions du présent contrat.

SIGNATURE SUIVIE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉE » _____

Option 2 : Je choisis de **ne pas souscrire** à votre assurance interne dégâts matériel. **Je m'engage à régler l'intégralité** des dommages que j'occasionnerais aux motoneiges (**ex : le coût des dégâts peut s'élever à 9500€ dans le cas où une motoneige est reconnue comme épave**).

En cas de dégât important et d'immobilisation, une caution de 3000€ (trois mille) sera débitée.

Une fois l'expertise des dégâts évalué (sous 48h), une facture sera établie sur le montant réel des dégâts.

Si les dégâts sont inférieurs à 3000€ (trois mille), la société Nature Motoneige s'engage à rembourser la différence.

Si les dégâts sont supérieurs à 3000€ (trois mille), le client s'engage à payer la différence.

Dans tous les cas, une facture et un constat seront établies afin que le client puisse le cas échéant le transmettre à son assurance (dans la mesure où le client a bien souscrit une assurance pour dégâts matériels occasionnés).

J'autorise la société nature motoneige à débiter mon compte en utilisant mon numéro de carte bancaire transmis lors de la réservation.

J'accepte sans réserve les conditions du présent contrat.

SIGNATURE SUIVIE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉE » _____

En cas de litige le tribunal d'Annecy sera désigné et seul compétent.